

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 MAI 2004 à 20 heures

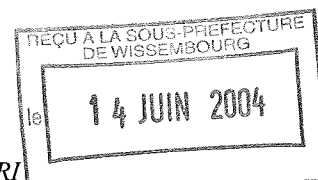
Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS		
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- SCHNEIDER	
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	- MME FISCHER

**Invités :**

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, MM APPRILL, WALTER, SCHIELLEIN, WEISBECKER, TROG MME CHALOPPE, Mme Dominique ROMAIN-CARCY

2) Enquête relative à la situation et aux besoins des personnes âgées.

Le modèle de questionnaire de l'enquête relative à la situation et aux besoins des personnes âgées de 65 ans et plus est remis à chaque conseiller ; le Président rappelle que l'opération est menée conjointement avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer qui en assure la conduite.

M. Guy HUSSON présente la démarche et les objectifs de cette enquête. Actuellement, un comité de pilotage de « Gérontologie » est mis en place, il s'était réuni le 3 mai 2004 à BIBLISHEIM, pour élaborer ce questionnaire. Il rappelle que l'enquête sera réalisée de façon scientifique auprès d'un quart des plus de 65 ans du territoire.

Il précise que l'enquête sera réalisée par l'Association ADAPTIC qui assurera le recrutement des enquêteurs. Chaque enquêteur sera rémunéré sur la base de 10 € par dossier. Le coût final sera de l'ordre de 18 € par dossier; ce coût comprend la rémunération des enquêteurs, les charges salariales et les frais de déplacement ainsi que la formation des enquêteurs.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver :
 - o la démarche relative à l'enquête auprès des personnes âgées inscrite dans les actions communes du contrat de développement de l'année 2004 conduite avec la communauté de communes de la vallée de la Sauer,
 - o les modalités de réalisation de l'enquête par l'association ADAPTIC
 - o d'inscrire l'opération dans le cadre du programme annuel mené avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer et de verser la participation correspondante à la communauté de communes de la Vallée de la Sauer sur la base de 22% du coût final net de l'enquête, subventions déduites.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 9 juin 2004

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-626 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

